

## Compte-rendu du Conseil municipal du lundi 11 octobre 2021 à 18h00

**Présents :** Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Delphine MINEO, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH.

**Absents/pouvoirs :** M. Charles SPETH qui a donné pouvoir à Mme Mireille QUADRIO ; Mme Florence LARROQUE qui a donné pouvoir à M. Jacques CARTIAUX ; Mme Magali ANDRE (pas de pouvoir) ; Mme Valérie INNOCENTI (pas de pouvoir).

**Mairie :** Aurélie BILLARD, directrice des services de la mairie.

Marc PONS est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Aurélie BILLARD fait lecture des délibérations du Conseil municipal du 19 juillet 2021. Aucune observation n'étant formulée, Michel AUDRAN demande aux conseillers présents de signer le registre des délibérations. Le quorum étant atteint, Michel AUDRAN aborde l'ordre du jour.

En préambule, le maire, Michel AUDRAN présente l'édition du prochain Aiglun Info qui sera distribué prochainement aux habitants. Il salue le travail de Cécile REVAH et de tous les membres de la Commission Communication qui ont participé à l'élaboration de ce numéro très complet qui reflète la qualité du bien vivre ensemble à Aiglun.

### Ordre du jour

#### **1. ELEUS - Congrès des Maires de France 2021**

Le Congrès national des maires de France se tiendra cette année du 16 au 18 novembre 2021. Le maire propose de s'y rendre accompagné de M. Jacques CARTIAUX, 1<sup>er</sup> adjoint, qui est intéressé. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette participation et sur les modalités de remboursement de leur frais de mission.

M. Michel AUDRAN et M. Jacques CARTIAUX s'abstiennent et le pouvoir de Mme Florence LARROQUE ne peut être exercé.

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- Frais d'inscription de 95 € par personne pris en charge par la Commune ;
- Remboursement sur la base des frais réels engagés pour les frais de transport, de parking et de déplacement pour se rendre à Paris et dans Paris ;
- Pour les frais d'hébergement et de repas, remboursement à hauteur de 200 € maximum par jour et par personne.

#### **2. INTERCOMMUNALITE - Provence Alpes Agglomération - Rapport de la Commission locale des charges transférées (CLECT)**

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué à l'urbanisme, aux bâtiments, à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, présente au Conseil municipal le rapport de la CLECT reçu le 21 septembre dernier.

Ce rapport traite de la question du transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » des communes à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Plusieurs scénarii ont été envisagés. La proposition la moins couteuse pour les communes a été retenue, après concertation avec celles-ci. Il n'en demeure pas moins que la question des conditions d'exercice de cette compétence par l'intercommunalité reste posée tant du point de vue financier qu'opérationnel.

Le montant retenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur l'attribution de compensation de la Commune s'élève à 14 354.67 € (3 914.67 € pour l'exploitation et 10 440 € pour l'investissement).

Le montant de l'attribution de compensation de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier s'élèvera ainsi à 263 075.83 €.

*4 votes contre, 9 votes pour.*

### **3. FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Monsieur le maire indique au Conseil municipal que la Commune s'est portée candidate pour adopter dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, qui sera généralisée à toutes les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Comptable public a donné un avis favorable pour le budget communal et celui du CCAS.

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **4. FINANCES - Participation de la Commune aux forfaits Massif Blanche Serre-Ponçon pour les jeunes de 12 à 17 ans résidant Aiglun pour l'hiver 2021-2022**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de participer financièrement à l'achat de forfaits de ski pour les 12-17 ans résidant Aiglun qui se rendraient dans le Massif de la Blanche-Serre-Ponçon durant l'hiver 2021-2022.

Cette participation de 46 € / forfait acheté permettrait à chaque jeune aiglunais de payer seulement 60 € au lieu de 106 €.

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **5. URBANISME - Maison de santé pluriprofessionnelle et cabinet médical dentaire - Désignation d'un conseiller municipal pour signatures autorisations d'urbanisme**

Monsieur le maire et son adjoint délégué (M. Philippe PERRODO) ne pouvant accorder les autorisations d'urbanisme sollicitées de leur part pour la construction des futures maison de santé et cabinet médical dentaire (permis de construire, autorisations de travaux, etc.) il est nécessaire que le Conseil municipal désigne un autre de ses membres à cet effet.

*M. Marc PONS est désigné à l'unanimité par les membres présents et représentés.*

### **6. RESEAUX - Téléphonie - Projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile et convention d'occupation du domaine public**

Monsieur le maire et monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué à l'urbanisme, aux bâtiments, à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, rappellent au Conseil municipal qu'en raison du programme national New Deal Mobile conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile qui vise à couvrir les zones blanches, la Commune d'Aiglun a été inscrite dans l'arrêté ministériel du 26 décembre 2020 pour qu'il y soit implanté une antenne relais de téléphonie mobile.

L'opérateur Bouygues Telecom a été désigné opérateur Leader pour le déploiement de ce projet pour construire et mettre en service l'antenne relais pour le compte des quatre opérateurs dans un délai de 24 mois après parution de l'arrêté ministériel.

En effet, certains quartiers, comme le Roure et le Monégros, sont identifiés comme zones blanches. De plus, l'implantation d'une antenne améliorera également la couverture globale de toute la commune. Un projet similaire devrait concerner Barras également.

Après échanges avec le bureau d'études mandaté par Bouygues Telecom et l'étude de plusieurs sites d'implantation, la parcelle A2500 près de la chapelle Saint Jean (20 à 30 mètres en contre bas) a été retenue pour accueillir cette infrastructure de téléphonie 3G et 4G. Ce projet d'antenne ne concerne pas la 5G.

Des plans de situation et des simulations d'insertion dans le paysage ont été remis au Conseil. La surface louée aurait une superficie de 25 m<sup>2</sup> et la hauteur de l'installation serait de 30 mètres.

Une clôture sécurisera le site.

Le raccordement électrique sera réalisé aux frais du constructeur depuis le réservoir du Thoron. Le maire souhaite toutefois que les réseaux soient enterrés.

La couleur retenue (vert) rendra cette installation plus discrète.

La redevance annuelle due en raison de l'occupation du domaine public s'élève à 1 200 € et le bail a une durée de 12 ans (renouvelables).

La question d'installer une antenne qui ressemblerait à un arbre, voire une antenne aux peintures « camouflage », a été posée, mais a trouvé un refus de la part de l'opérateur.

Plusieurs autres lieux ont été examinés sur Aiglun, mais ils ne correspondaient pas aux critères techniques de sélection du site (couverture des zones blanches, distance de raccordement électrique notamment).

Un dossier d'information au public sera à disposition dès lors que ce projet débutera.

*12 votes pour, 1 abstention.*

#### **7. PERSONNEL COMMUNAL - Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal que le régime indemnitaire (RIFSEEP) de la Commune a été institué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il est nécessaire d'effectuer une révision de celui-ci compte tenu des modifications des cadres d'emplois présents au sein des effectifs communaux et de l'évolution des fiches de poste des agents.

Il ajoute qu'un régime indemnitaire attractif permet à la collectivité de mieux recruter, de valoriser ses agents qui sont d'une grande qualité à Aiglun et de les garder plus longtemps.

La Commission des Ressources humaines avait été réunie sur ce sujet et avait été tenue informée de la décision prise par le maire et ses adjoints.

Après avoir reçu l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre de gestion, le Conseil municipal doit délibérer sur les modifications à apporter au régime indemnitaire communal afin de prendre en compte l'évolution des cadres d'emplois représentés au sein du personnel communal, l'évolution des fonctions des agents et réviser le mode de calcul du CIA afin que celui-ci soit plus attractif.

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **8. PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, propose au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 afin de pouvoir nommer un agent technique méritant au grade d'agent de maîtrise territorial :

- Suppression au sein des services techniques municipaux d'un emploi à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des adjoints techniques (cat. C) ;
- Création au sein des services techniques municipaux d'un emploi à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des agents de maîtrise (cat. C).

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **ELUS - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal**

### **BATIMENT - SANTE : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et d'un cabinet médical et prestation de relevés topographiques**

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement d'entreprises Atelier Quadra / BEBA / EFFICIO dont le mandataire est Gilles BROCCOLI (Atelier Quadra), Le Barrasson, 04160 Château-Arnoux, pour un montant de 112 350.00 € ht, offre retenue comme étant la plus avantageuse économiquement.

Les relevés topographiques de la zone d'étude d'implantation du ou des bâtiments seront effectués par Ohnimus, 12 avenue du Gand B.P. 8, 04200 SISTERON pour un montant de 2 586.00 € ht.

M. le maire et M. Philippe PERRODO indiquent qu'il s'agit de deux bâtiments en rez-de-chaussée qui seront implantés près de la mairie et du mur de soutènement la séparant des Romarins. Actuellement les plans sont à l'étude en concertation avec les professionnels de santé concernés par ces projets.

Le cabinet médical vise l'installation d'une dentiste. Un podologue-ostéopathe est également intéressé.

Les permis et les demandes de subventions devront intervenir d'ici la fin de l'année 2021. Ces bâtiments ouvriront à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

M. Jacques CARTIAUX ajoute que les maisons de santé présentent un intérêt important pour les médecins et autres professionnels de santé autour d'une pratique partagée et de projets communs.

La Commune recherche toujours un médecin généraliste ainsi qu'un remplaçant du Dr Guilmont installée provisoirement au cabinet médical des Romarins.

M. le maire ajoute que M. Gilles BROCCOLI connaît très bien la Commune et a été l'architecte des travaux de rénovation de l'église du Vieil Aiglun, de l'extension du pôle Moutet et des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

### **BATIMENT - Stands de loisirs - Attribution du marché de réfection de la toiture et des missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé**

Le marché de travaux de réfection de la toiture des stands de loisirs a été attribué au groupement Eco Construction Bois / TTB, Eco Construction Bois, dont le mandataire est Eco Construction Bois, ZAC le Mardaric, Impasse des Cyprès 04310 Peyruis pour un montant de 58 138.44 € € ht, offre retenue comme étant la plus avantageuse économiquement.

Les missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé pour ces travaux seront assurées par l'APAVE, agence de Gap, 28 avenue Bernard Givaudan 05000 Gap, pour les montants suivants :

- CT : 1 400.00 € ht
- CSPPS : 950.00 € ht

Lors des travaux, le marché hebdomadaire devra probablement être déplacé et le barnum démonté. Les producteurs en seront informés dès lors que le calendrier sera fixé.

Mme Claude BOULIOU ajoute que les tests de configuration des exposants sur le traçage au sol de la future halle ont été positifs et intéressants, et remercie M. Charles SPETH, M. Philippe PERRODO et les exposants pour leur implication. Concernant le tiers-lieu qui verra le jour avec la halle, Mme Claude BOULIOU indique la Commission Culture, Sport, Associations et Transition écologique sera réunie à ce sujet afin d'élaborer ce projet en concertation avec les différents acteurs locaux.

#### **COMMERCES - Cession du fonds de commerce du salon de coiffure place de la Mairie**

Le fond de commerce du salon de coiffure, sis 3 place de la Mairie, a été cédé en date du 12 août 2021 à la SARL Sublim'Hair by Roxane, dont le siège social est fixé à la même adresse, pour la somme de 30 000 €. L'inauguration est prévue le 15 octobre à 18h00.

#### **COMMERCES - Prestation de rédaction du nouveau bail commercial du bar le 4 Tiers**

Une prestation de rédaction du bail commercial du bar le 4 Tiers a été confiée à Maître Robert, avocat, 40 boulevard Gassendi BP 139 04000 Digne-les-Bains, pour un montant total de 1 200.00 € TTC. Le coût de l'état des risques pollution s'élève à 45.00 €.

#### **RESEAUX - GAZ - Adhésion de la Commune au marché de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux organisé par l'UGAP (vague 7)**

La Commune a fait le choix d'adhérer au groupement de commande de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux organisé par l'UGAP, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025, avec une fourniture de 20% de gaz vert.

#### **MATERIEL - Acquisition et location de décors lumineux de Noël**

La Commune a acquis auprès de Blachère Illuminations, ZI Les Bourguignons 84400 Apt, de nouveaux décors lumineux de Noël pour la somme de 5 184.13 € ht.

D'autre part, un contrat de trois ans a été souscrit avec la même entreprise pour la location d'un décor lumineux pour un montant de 3 936.30 € TTC. Le décor changera chaque année. Pour cet hiver, il s'agit d'un grand père Noël auprès duquel les enfants pourront être pris en photo. Il sera placé entre le bar et le groupe scolaire.

Monsieur Philippe PERRODO souhaite moins décorer les mats d'éclairage et privilégier les ronds-points, les arbres de l'avenue Jouve et le pôle Moutet.

#### **ASSURANCES - Décision d'appel affaire Commune d'Aiglun - Société Pilliot**

La Commune a décidé de faire appel, sur les conseils et par l'intermédiaire de Maître Michel Pezet, de la décision du tribunal administratif rendue le 20 août dernier dans l'affaire qui l'oppose depuis septembre 2019 à la société Pilliot, courtier de contrat d'assurances. Le préjudice financier pour la Commune s'élevait alors à environ 22 000 € et le courtier n'avait pas informé la Commune de la liquidation judiciaire de CBL Insurances.

#### **LOISIRS - COMMERCES AMBULANTS - Fin de conventions de mise à disposition de la salle Henri Rochette et de la place Edmond Jugy**

La convention de mise à disposition de la salle Henri Rochette établie avec Mme Esmiol a pris fin au 1<sup>er</sup> septembre 2021 en raison de la cessation des cours de salsa.

La convention de mise à disposition de la place Edmond Jugy établie avec M. Zommer a pris fin le 25 juin 2021 en raison de la cessation d'activités de Pépites d'Alidor.

#### **CIMETIERE - Vente d'une concession**

Une concession de deux places a été vendue dans la troisième partie du cimetière pour une durée de 50 ans (concession n°47) pour un montant de 500 €.

#### **FINANCES - Engagements comptables du 20 juillet au 11 octobre 2021**

Monsieur le maire et monsieur Philippe PERRODO présentent les principales dépenses.

Les travaux actuels situés entre le bar le 4 Tiers et la mairie concernent la réfection de l'escalier menant au bar, la réfection de la terrasse et la création d'un cheminement menant au cabinet médical des Romarins.

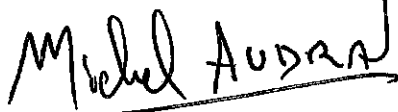
Tiers	Objet	Montants TTC	SECTION
CARREFOUR	FOURNITURES POUR RECEPTION	83,56 €	FCT
LA POSTE IMPRIMERIE	FOURNITURE POUR ETAT CIVIL	43,36 €	FCT
LACOSTE	ARMOIRE BASSE POUR LOCAL MEDICAL	355,44 €	INV
MANUTAN COLLECTIVITES	MOBILIER POUR LOCAL MEDICAL	604,38 €	INV
REXEL	FOURNITURES TRAVAUX EN REGIE LOCAL MEDICAL	87,92 €	FONCT
SFAC	REPARATION TONDEUSE	67,90 €	FONCT
LACOSTE	TAMPONS POUR MARIANNE	106,51 €	FONCT
MARROU ETS	ENGRAIS UNIVERSEL POUR PLANTATIONS	181,44 €	FONCT
E PRINT	CARTOUCHE POUR MACHINE A AFFRANCHIR	78,00 €	FONCT
ABRAM ETS	MATERIELS DIVERS	91,68 €	FONCT
MANUTAN COLLECTIVITES	RECHARGES GEL HYDROALCOOLIQUE POUR LOCAL MEDICAL	143,71 €	FONCT
ALPES DETERGENTS	FOURNITURES ENTRETIEN	277,18 €	FONCT
LE 4 TIERS	RECEPTION CONSEILS MUNICIPAUX ET REMISE MEDAILLE TRAVAIL	975,00 €	FONCT
SACEM	FORFAIT SACEM DROITS AUTEUR 2021	291,37 €	FONCT
FABREGUE	COMMANDE SACHETS REGIES	47,22 €	FONCT
NATHAN INTERFORUM	MOBILIER SCOLAIRE BAC A LIVRES ET GRANDE COLONNE	390,21 €	INV
SPORTEST	CONTROLE ANNUEL JEUX ENFANTS AIRE DE JEUX	72,00 €	FONCT
EUROSUD	ATTRIBUTION MARCHÉ REPAS CANTINE	640,80 €	FONCT
JARDINERIE DE PROVENCE	COMPOSITION FLORALE POUR OBSEQUES	63,80 €	FONCT
NORAUTO DIGNE	ENTRETIEN FIAT SCUDO	442,80 €	FONCT
EURO MAINTENANCE	REPARATION EPAREUSE	2 548,88 €	FONCT
REXEL	RADIATEURS BUREAU DGS/COMPTA	321,19 €	INV
ALPES PEINTURE	PEINTURE DECORS ROND POINT ENTREE COMMUNE	86,40 €	FONCT
SUDERIANE	ONDULEUR SERVEUR	603,00 €	INV
MANUTAN COLLECTIVITES	MOBILIER ECOLE	1 302,39 €	INV
ALPES DETERGENTS	PRODUITS ENTRETIEN	3 015,78 €	FONCT
SUDERIANE	CLAVIER + SOURIS POSTE SAM 3	46,80 €	FONCT
REXEL	DETECTEUR DE MOUVEMENT WC POLE	57,02 €	FONCT
SAMSE	PANNEAUX RIGIDES POUR COURS D'ECOLE	107,71 €	FONCT
FORUM BATIMENT	REPARATION CHAISES ECOLE	31,28 €	FONCT
DAGA	HOUSSES DE PROTECTION POUR SPRINTER	569,44 €	FONCT
ABRAM ETS	FOURNITURES ASPIRATEUR ECOLE NILFISK	171,74 €	FONCT
BOULANGER	LAVE LINGE ECOLE	499,00 €	INV
HENRI JULIEN	VERRES CANTINE	33,98 €	FONCT
FORUM BATIMENT	FOURNITURES ENTRETIEN	149,81 €	FONCT
ASSOCIATION ARTE SANO	SPECTACLE FLAMENCO FORUM DES ASSOCIATIONS	450,00 €	FONCT
MAJUSCULE	ACHAT MOBILIER ACCUEIL MAIRIE	2 447,51 €	INV
JARDINERIE DE PROVENCE	BOUQUET POUR ANNIVERSAIRE 100 ANS CARMES	42,00 €	FONCT
TMI SARL	EQUIPEMENT POUR DEBROUSSAILLEMENT	191,42 €	FONCT
BUREAU VALLEE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	125,11 €	FONCT
MAJUSCULE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	317,09 €	FONCT
ABRAM ETS	VETEMENT DE TRAVAIL AGENT ECOLE	124,25 €	FONCT
ALPES DETERGENTS	NETTOYEUR VAPEUR POUR MAIRIE	2 301,65 €	INV
SUDERIANE	RENOUVELLEMENT LICENCE ANTIVIRUS MAIRIE	201,60 €	FONCT
MARBRERIE PEREZ	REPLACEMENT PLAQUE MARBRE MONUMENT AUX MORTS	370,00 €	FONCT
SERIGRAPHIE PCE	PLAQUES DE RUE	126,00 €	FONCT
HENRI JULIEN	VAISSELLE CANTINE	88,85 €	FONCT
SFAC	HUILE POUR EPAREUSE	72,97 €	FONCT
HENRI JULIEN	VAISSELLE CANTINE	235,44 €	FONCT
ALPES DETERGENTS	ACCESSOIRES POUR NETTOYEUR VAPEUR MAIRE	396,38 €	INV
MONITEUR	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT GAZETTE COMMUNES	375,00 €	FONCT
ABRAM ETS	DETARTRANT KARCHER	117,72 €	FONCT
LA POSTE LMAX	2 CARNETS ENVOI DE SUIVI	13,82 €	FONCT
TMI SARL	FOURNITURES POUR DEBROUSSAILLEUSE	150,40 €	FONCT
PIGMENT NOIR	IMPRESSION AIGLUN INFO OCTOBRE 2021	779,65 €	FONCT
LACOSTE	FOURNITURES GARDERIE	41,60 €	FONCT
	Montant total	23 557,16 €	

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

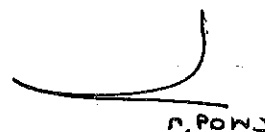
- La Commune a retenu un candidat au poste de directeur des services techniques et assistant de prévention. Il s'agit d'un agent de la Maison technique de Castellane, âgé de 38 ans, technicien principal 1<sup>ère</sup> classe. Il devrait rejoindre la Commune au début du mois de décembre 2021.
- Le Lions Club a offert une boîte à livres à la Commune. Le Conseil municipal salue cette initiative et remercie le Lions. Celle-ci sera installée près du bar du 4 Tiers, du groupe scolaire et de la place de la Mairie.
- L'association de bridge de Digne débute son activité sur Aiglun et rejoindra probablement l'USCA. Le 1<sup>er</sup> tournoi s'est déroulé ce jour au pôle Moutet et l'association proposera des cours tous les jeudis après-midis.
- La permanence de l'assistante sociale va changer de jour : le jeudi matin à la place du mardi matin (3<sup>ème</sup> semaine du mois). Pour obtenir un rendez-vous il faut joindre le service social départemental.
- Le repas des seniors a été fixé au 28 novembre au pôle Moutet. Mireille QUADRIO contacte actuellement les traiteurs afin de réunir différentes propositions. L'animation musicale sera assurée par le groupe de M. JJ VERKEIN.
- Les vœux du maire ont été fixés au 07 janvier 2022 au pôle.
- Le lendemain, le groupe de gospel donnera un concert.
- La régie « Animations » proposera de nouveaux événements en 2022 et une conférence de Mme URSCH sur Alexandra DAVID NEEL sera proposée d'ici la fin de l'année.
- Les réunions de quartiers ont commencé et la prochaine a été fixée au jeudi 21 octobre 2021 à 17h30 à l'aire de jeux Odile MOUZARD pour les quartiers des Romarins et de la Source.
- Le marché de prestations de services périscolaires de Léo Lagrange va à nouveau être prolongé (jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022) en raison du retard pris pour la nouvelle délégation de service public de gestion des accueils collectifs de mineurs de Provence Alpes Agglomération. Mme Cécile REVAH participera mercredi à une réunion à ce sujet avec les services de l'agglomération.
- Les enfants et leurs familles semblent satisfaits du nouveau prestataire de la restauration scolaire qui propose depuis septembre des repas de meilleure qualité, avec une composante en plus (produit laitier + dessert), pour le même tarif pour les familles.

**Séance levée à 20h15**

Vu le maire,  
Michel AUDRAN



Le secrétaire de séance  
Marc PONS



M. PONS

